



ESR

Le début de la galère ?

Notre organisation syndicale a souhaité évoquer lors des instances régionale la situation et l'avenir de la mise en œuvre des ESR sur la DI Rennes Grand Ouest.

Dès le mois de juin dernier lors du CSA un **expert FO a pu lister tout un tas de demandes matérielles d'équipement et d'armement** afin de préparer au mieux l'ouverture prochaine :

- 5,56mm
- Fumigènes (incluses dans la formation ESR)
- Tenue (côtes – validées par le DI)
- Moyens de communications (Sageo pose problème)

Même si en matière vestimentaire notre organisation peut noter une amélioration, de nombreux points posent question et préoccupent les personnels ; notamment une disparité entre les différentes DI.

En termes de formation, sur la DI Rennes seul 2,5 jours sont alloués à la technique opérationnelle contre 5 nécessaires.

De même La doctrine prévoit à minima un véhicule et 3 agents certes mais **pourquoi partir d'office sur le minimum ?** A titre de comparaison sur la DI de Paris les formations on lieu à 6 avec 2 véhicules !

Au départ les agents retenus ESR étaient censés connaître leur planning à 14 jours ce qui ne semble plus être le cas (problématique identique pour les agents PREJ). Ils vont donc être encore plus corvéable en cumulant des missions PREJ et ESR sur la même journée.

Le sentiment général est qu'il y a plusieurs niveau d'ESR sur le territoire national avec des disparités flagrantes d'équipements et de volonté (matériels, cagoules etc...).

Force Ouvrière Justice demande une uniformité nationale afin que les ESR de Rennes puissent bénéficier des mêmes avantages que les autres DI et ainsi assurer la sécurité des agents.

Enfin, **Force Ouvrière Justice demande l'ouverture rapide d'une bilatérale** afin d'aborder l'ensemble de ces points et de garantir une mise en place conforme aux attentes légitimes des personnels en cohérence avec les engagements initiaux annoncés.

